

Actualité



## Titulaires d'un contrat au tarif réglementé chez EDF, soyez attentifs aux mails que vous avez reçus

Si vous êtes client du fournisseur EDF avec un contrat au tarif réglementé, vous avez dû recevoir un e-mail ou un courrier postal concernant le traitement de vos données personnelles.

En effet, à la suite de la [décision de l'Autorité de la concurrence prise en février 2022](#), sanctionnant EDF pour abus de position dominante, le fournisseur s'est engagé à mettre à disposition des ses concurrents qui le demande le fichier des clients au tarif réglementé de vente Bleu.

Cet arbitrage a été rendu après que EDF a utilisé ce fichier, qu'il était le seul à détenir, pour développer la commercialisation d'offres de marché de gaz et de services énergétiques, et pour convertir sa clientèle historique lors de l'ouverture du marché.

Pour certaines informations, la réglementation sur les données personnelles et notamment le RGPD (Règlement général sur la protection des données) impose de demander le consentement des consommateurs concernés (nom, prénom, numéros de téléphone et adresse électronique).

Plusieurs possibilités :

- ✓ Si vous ne faites rien, seules les données non nominatives sont transmises sur votre Compteur et votre contrat : identifiant du Compteur appelé PDL/PRM, adresse, et type de contrats)
- ✓ Vous pouvez renvoyer le coupon en indiquant si vous acceptez ou non que vos données nominatives (protégées par le RGPD) ou non nominatives soient transmises.

**Si vous ne souhaitez pas être démarchés, il est préférable de renvoyer le coupon en indiquant que vous ne souhaitez pas que vos données soient transmises (nominatives et non nominatives).**

En revanche, si vous donnez votre accord, il est possible que vos informations soient utilisées dans le cadre de

démarchage.

Enfin, si vous souhaitez changer de fournisseur d'énergie, vous pouvez vous rendre sur le comparateur indépendant du médiateur national de l'énergie : <https://comparateur.Energie-Info.fr>

 Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :  
Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits